

COMMUNE DE NOINTEL

INVENTAIRE DES VERGERS ET DES ARBRES FRUITIERS - 2020

PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE



REALISE PAR :

Sylvain Drocourt
Pomologue

TABLE DES MATIERES

Table des figures	1
1. L'état des lieux des vergers et arbres fruitiers	3
2. Les variétés fruitières de Nointel.....	3
2.1 La liste des variétés identifiées	3
2.2 Les pommes.....	3
2.3 Les poires	4
3. Les vergers dans le passé	4
4. L'ancien potager du château	5
5. Les actions à envisager.....	7
5.1 La sauvegarde des variétés	7
5.2 Favoriser la plantation d'arbres fruitiers sur la commune.....	7

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Catégorisation des arbres fruitiers en fonction de l'espèce	3
Figure 2 : Carte d'état major (vers 1830-1850).....	4
Figure 3 : Les pâtures plantées d'arbres fruitiers en 1933.....	5
Figure 4 : Les Fortes Terres (gauche) et le Fond des Epinettes (droite) en 1933	5
Figure 5 : Le potager en 1933	6
Figure 6 : Détail du potager en 1964.....	6



CARTE N° I DES SITES DE L'INVENTAIRE

I. L'ETAT DES LIEUX DES VERGERS ET ARBRES FRUITIERS

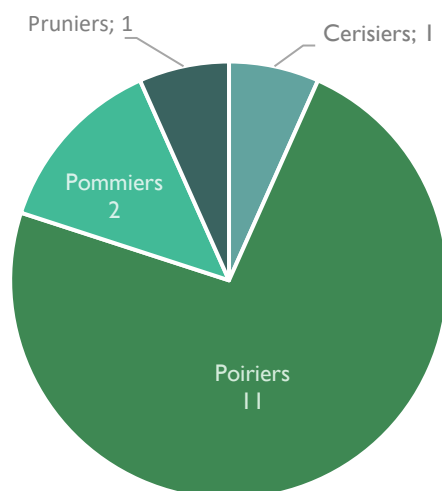


Figure 1 : Catégorisation des arbres fruitiers en fonction de l'espèce

15 arbres fruitiers ont été répertoriés, répartis sur **4 sites** au sein desquels ont été recensés :

- 1 cerisier ;
- 11 poiriers ;
- 2 pommiers ;
- 1 prunier.

En nombre d'arbres fruitiers recensés, Nointel se situe à la **53^e place** sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Les vieux poiriers centenaires recensés se trouvent dans les pâtures (S457, S459 et P405).

Il y a également des arbres fruitiers dans les parcelles de jardin potager situées rue Edouard Bécue.

Sur les anciens murs du potager du château, on peut encore voir les ferrures qui permettaient de tendre les fils de fer nécessaires au palissage des arbres fruitiers, mais les arbres ont disparu depuis longtemps.

Les jardins des habitations n'ont pas été inventoriés, ce qui aurait d'ailleurs été difficilement réalisable, mais ils renferment de nombreux arbres fruitiers.

A côté des variétés les plus plantées actuellement (Reine des Reinettes en pomme, Conférence en poire, par exemple), on pourrait peut-être y dénicher quelques vieux arbres portant des variétés anciennes ou locales.

2. LES VARIETES FRUITIERES DE NOINTEL

2.1 La liste des variétés identifiées

Espèce	Variété	Site	Nbre arbres
Poirier	Catillac	S459	3
Poirier	Curé/Belle Andrine	S457	1
Pommier	Red Delicious	S458	1
Pommier	Reinette Grise ?	S458	1

2.2 Les pommes

Découverte aux Etats-Unis vers 1870, la **Delicious** (qui n'a rien à voir avec la Golden Delicious) est une pomme de table de bonne qualité et de bonne conservation. De nombreux mutants plus colorés ont été découverts et cultivés à grande échelle : Red Delicious, Starking, Starkrimson, etc.

La **Reinette Grise** observée dans un jardin potager n'a pas pu être identifiée avec certitude. Il existe de nombreuses pommes de couleur grise qu'il n'est pas toujours aisé de différencier mais, a priori, il ne s'agit pas de la Reinette grise du Canada.

2.3 Les poires

Découverte vers 1760 par le curé de Villiers-en-Brenne (Indre), la poire **de Curé** était couramment appelée **Belle Andrine** en Plaine de France et Vallée de Chauvry. Pouvant se conserver jusqu'au mois de décembre, sa qualité varie suivant les terrains. Parfois bonne crue, c'est surtout une excellente poire à cuire (conserves au sirop, cuite au vin, ou en accompagnement de viandes) qui peut aussi être utilisée pour la fabrication du poiré. Elle a été tellement plantée jusqu'au milieu du 20^e siècle, qu'un petit jeu pourrait consister à essayer de la retrouver dans chacune des communes de notre région. Il est certain qu'il y existe encore un poirier de Curé quelque part, il suffit juste de chercher suffisamment longtemps !

La **Catillac** est une très ancienne variété de poire, déjà connue au 17^e siècle. Grosse poire uniquement bonne à cuire, on la trouve encore sur les plus vieux poiriers hautes tiges de la région.

Les autres poiriers recensés dans les pâtures ne sont pas greffés. Ils l'étaient probablement à l'origine, mais la partie greffée a dû être supplantée par le porte-greffe il y a longtemps.

3. LES VERGERS DANS LE PASSE



Figure 2 : Carte d'état major (vers 1830-1850)

Sur l'ancienne carte d'état major consultable sur le site remonterletemps.ign.fr, il semble qu'il y avait un pré verger¹ à l'emplacement de l'ancien potager du château.

D'après la monographie de l'instituteur rédigée en 1899, il y avait à cette époque 29 hectares de prairies naturelles, herbages et pâtures. Les herbages (destinés à produire du foin) étaient au moins en partie plantés d'arbres fruitiers car on lit que ces 29 hectares sont

constitués de « prairies naturelles, pâtures et vergers ». Ces pâtures étaient probablement occupées en majorité par les 40 vaches laitières qui existaient à cette époque sur la commune.

Les premières photos aériennes de Nointel consultables sur le site remonterletemps.ign.fr datent de 1933. Elles sont de bonne qualité et on voit que les pâtures au nord du parc du château sont plantées d'arbres fruitiers, notamment au Mont des Vins. Les vieux poiriers recensés en 2020 dans ces pâtures y sont déjà bien visibles. On peut donc affirmer qu'ils sont centenaires.

On y remarque également un verger d'une soixantaine d'arbres au Fond des Epinettes (disparu entre 1987 et 1993), ainsi que ce qui était probablement des arbres fruitiers dans la grande parcelle de 10 hectares au lieu-dit les Fortes Terres.

¹ Il n'y a pas de légende normalisée de ces cartes d'état major, néanmoins les prés sont généralement dessinés en bleu, et les points représentent les arbres.

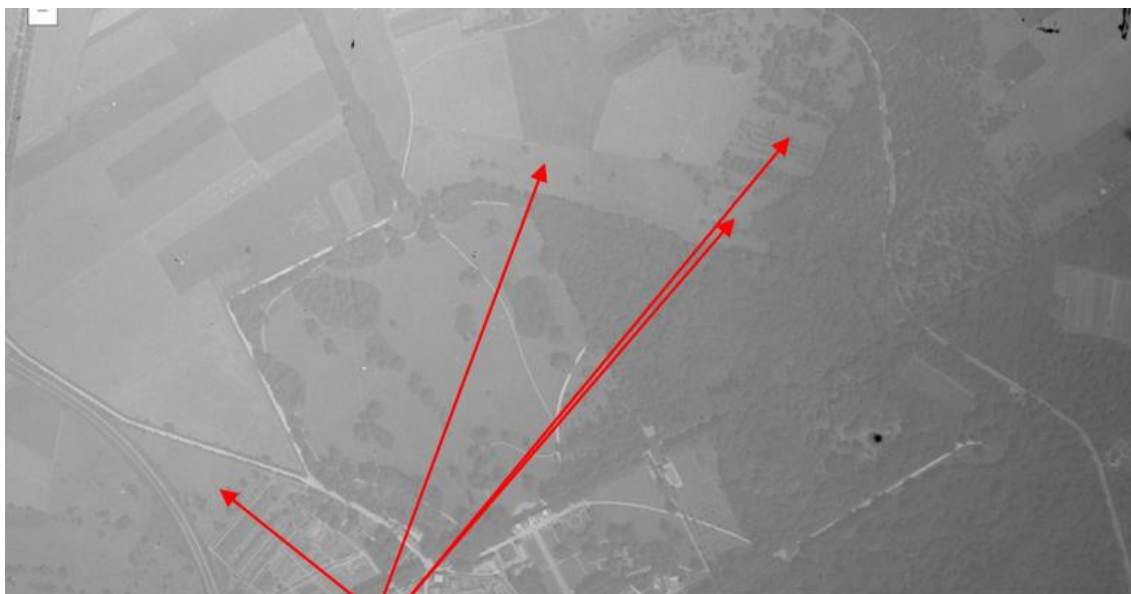


Figure 3 : Les pâtures plantées d'arbres fruitiers en 1933



Figure 4 : Les Fortes Terres (gauche) et le Fond des Epinettes (droite) en 1933

4. L'ANCIEN POTAGER DU CHATEAU

Autrefois, tous les châteaux possédaient un potager où étaient cultivés les fruits et légumes destinés à fournir les cuisines du château. Celui de Nointel, doté d'une orangerie et d'une surface de 2,5 hectares était particulièrement grand. Après la deuxième guerre mondiale, ces potagers ont été petit à petit abandonnés, les coûts d'entretien du personnel devenus disproportionnés par rapport aux prix des denrées alimentaires, produites ailleurs à grande échelle et à moindre coût, leur ayant fait perdre leur caractère indispensable.



Figure 5 : Le potager en 1933

Dans Nanou MEYNARD-VILLEMAGNE, *N comme Nointel*, 1995, on peut déplier « l'extraordinaire travail de Mlle Annette Chennedé qui a dessiné de mémoire cet ancien potager, exactement comme il se présentait au tout début du siècle (...). »

On y trouve notés de nombreux « espaliers et cordons » autour des carrés de légumes et de fleurs, des « pêcheurs en espalier » le long des murs, de la vigne et même une « serre à vignes », des pommiers et des cerisiers, des « plates-bandes d'arbres fruitiers en quenouille », des poiriers, etc. Mais il n'y a pas de liste des variétés cultivées.

Le potager est bien visible sur les photos aériennes de 1933, et l'on peut s'amuser à essayer de les comparer avec le plan de Mme Chennedé.

Abandonné progressivement, il a été définitivement démoli et loti en 1982.



Figure 6 : Détail du potager en 1964

5. LES ACTIONS A ENVISAGER

5.1 La sauvegarde des variétés

En l'état actuel de nos connaissances, il n'y a pas de variété à sauvegarder.

5.2 Favoriser la plantation d'arbres fruitiers sur la commune

Le Parc propose une aide technique et financière aux communes, associations et particuliers pour leur projet de plantation d'arbres fruitiers à travers un Programme Verger.

Concernant les projets communaux, le Parc propose une aide financière à hauteur de 80% des travaux de plantation : fourniture des arbres fruitiers, achat des arbres, des tuteurs, des protections à poser au pied des arbres, et des travaux de plantation.

En fonction de la nature des projets, les particuliers peuvent bénéficier d'une aide financière à hauteur de 70%.

Le Parc étudie les demandes des porteurs de projet ainsi que l'attribution d'une subvention et peut être contacté pour tout complément d'information.

La plantation d'arbres fruitiers est une évidence pour le renouvellement ou la création d'un verger. Elle l'est beaucoup moins dans d'autres projets d'aménagement au sein de la commune où pourtant ils ont toute leur légitimité comme :

- les arbres d'alignement sur les voiries principales ou locales,
- les arbres singuliers (arbre isolé ou massif d'arbres) destinés à souligner la singularité d'un espace public (place, placette, piétonnier,...) ou à ponctuer un lieu précis dans le paysage (croisement de chemins),
- les arbres jumelés, marquant par exemple une entrée ou une articulation spatiale,
- les arbres faisant partie de la composition paysagère d'un parc.